

79

Commission permanente

Séance du 26 août 2024



Rapporteur : Mme LEMONNE

49813

11 - Mobilités

Liaison cyclable Domagné-Châteaubourg gare - Objectifs et modalités de la concertation

Le lundi 26 août 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEAUX (pas de pouvoir donné), Mme FÉRET (pas de pouvoir donné), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), M. LEPRETRE (pas de pouvoir donné), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme TOUTANT (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine s'est engagé dans la réalisation d'études préalables pour la réalisation d'une piste cyclable à haut niveau de service entre Domagné et Châteaubourg gare, opération inscrite au programme Mobilités 2025. Ces études doivent permettre de déterminer le meilleur « parti d'aménagement » pour le tracé de cette liaison. Celle-ci s'inscrit dans la volonté de créer des liaisons cyclables sécurisées et fonctionnelles sur une courte distance de 4 à 5 km, afin de rejoindre les deux communes et des pôles d'attractivité tels que des zones d'activités. Ce projet permet notamment de relier la commune de Domagné à la gare de Châteaubourg et faciliter ainsi l'intermodalité pour les déplacements du quotidien.

Le maître d'ouvrage souhaite mettre en place de manière volontaire une démarche de concertation. Celle-ci associera la population pendant l'élaboration du projet.

Il est proposé à la Commission permanente d'adopter les objectifs et modalités de la concertation.

I. Objectifs de la concertation

Les objectifs de la concertation publique sont :

- d'informer sur le projet de piste cyclable Domagné-Châteaubourg gare en cours d'élaboration ;
- de recueillir les avis sur les enjeux du projet et sur les scénarios étudiés, à partir d'analyses comparatives ;
- de recueillir et d'étudier les propositions de solutions alternatives, les attentes et les préoccupations de tous les acteurs locaux, habitants et usagers, sur les tracés proposés.

II. Durée de la concertation

La concertation se déroulera sur plusieurs semaines sur une période prévisionnelle située entre septembre et décembre 2024.

III. Modalités de concertation

Afin de mettre en œuvre cette concertation, les modalités suivantes sont proposées :

- une page internet sur le site du Département dédiée spécifiquement au projet sera créée pour permettre la participation du public pendant toute la durée de la concertation ;
- un lien vers cette page internet sera mis en place sur les sites internet des communes dont le territoire est susceptible d'être touché par le projet ;
- un questionnaire sera mis à disposition en ligne sur la plateforme <https://jeparticipe.ille-et-vilaine.fr/> et en format papier au sein des mairies des communes de Domagné et Châteaubourg ;
- un atelier ouvert à tous sur inscriptions ;
- une rencontre thématique (acteurs agricoles) ;
- des rencontres sur site auprès des usagers ou potentiels futurs usagers.

Le public pourra, par ailleurs, adresser ses observations et propositions :

- par voie dématérialisée, sur la page dédiée à la concertation ;
- par courrier postal à l'adresse du Département d'Ille-et-Vilaine.

IV. Bilan de la concertation

Une synthèse de la concertation sera réalisée à la suite des temps d'échanges proposés et sera également mise à disposition du public sur la page internet dédiée au projet sur la plateforme <https://jeparticipe.ille-et-vilaine.fr/> ainsi que dans les mairies des communes concernées par le projet.

Décide :

- d'approuver les objectifs et modalités de la concertation relative à la liaison cyclable entre Domagné et Châteaubourg gare.

Vote :

Pour : 50

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 29 août 2024
ID : CP20242617

Pour extrait conforme